

non paiement du 2ème mois d'arrêt maladie

Par Lhi, le 20/02/2013 à 18:43

Bonjour,

Je suis actuellement en arrêt maladie (pas maladie du travail), mon entreprise m'a bien payé 90% de mon salaire le premier mois et pas les 66% le deuxième mois, pourtant je suis salariée depuis plus d'un an chez eux. Ont-ils le droit de faire cela?

Merci d'avance

Par P.M., le 20/02/2013 à 19:11

Bonjour,

Normalement, pas mais il faudrait savoir si vous avez bien transmis à l'employeur vos prolongations d'arrêt-maladie et qui a perçu les indemnités journalières, si c'est vous si vous avez bien transmis également les bordereaux...

Par ailleurs, l'indemnisation prévue à la Convention Collective applicable peut être plus favorable que celle légale...

Par Lhi, le 20/02/2013 à 19:17

Oui j'ai bien transmis les arrêts, j'ai bien reçu des indemnités de la part de la sécurité sociale qui correspondent à 50% de mon salaire et il n'y a pas de complémentaire santé dans mon entreprise. Je n'ai pas envoyé de bordereaux car je n'étais même pas au courant mais ce qui est bizarre c'est qu'ils m'ont bien payé le 1er mois.

Par P.M., le 20/02/2013 à 19:48

Il ne faudrait pas vous en plaindre ou trouver ça bizarre, ils ont peut-être anticipé la réception des bordereaux, mais ils ne vont pas forcément continuer à vous faire des avances ainsi... Je ne vous ai pas parlé de complémentaire santé mais des dispositions de la Convention Collective en cas de maladie...